

Covid19 - Décoration **Remarques, suggestions**

1- Considérations générales

Ces quelques lignes pour apporter notre expérience dans le processus d'élaboration de règles Covid, qui seront édictées par nos institutions.

Au travers de ces considérations, il convient de comprendre que nous avons cherché à lister les problématiques et contraintes spécifiquement liées aux métiers et pratiques de la décoration, sans pour autant forcément apporter les solutions ou règles à mettre en place, ce volet ne relevant pas de notre responsabilité non plus de notre compétence. Tout au plus, proposons-nous quelques suggestions liées à la pertinence d'une connaissance aigüe de nos pratiques.

Par ailleurs, malgré le caractère prioritaire Covid-19, il nous semble que les mesures adaptées à cette menace doivent être cohérentes avec les règles déjà établies et le souci de développement durable.

Selon prescription – et ce poste doit être indépendant de l'équipe décoration - un référent Covid sera nommé par la production pour veiller à la mise en place et l'observation des mesures sanitaires préconisées et assurer la liaison avec le médecin ou personnel médical dédié et dont les attributions seraient :

- Préparer l'arrivée de l'équipe avec les responsables des locaux, et un représentant de la production (directeur de production, régisseur général).
- Vérifier la mise à disposition d'équipements (provisions et distribution de masques, gants, sur-combinaisons, l'affichage des consignes, la matérialisation des distances quand c'est nécessaire et donc la conformité globale du lieu de travail (bureaux, ateliers, vestiaires, cafétéria et réfectoires, sanitaires, etc.)
- Evaluer les flux avec les chefs de poste, demander l'harmonisation des horaires pour étaler les déplacements et limiter les « pointes ». et faire procéder au fléchage de circuits destinés à éviter les croisements.
- Assurer l'information (voir la formation) sanitaire auprès des différents corps de métiers tout en intégrant la grande mobilité des métiers de la décoration (multiplication des espaces de travail et décalage d'activité de nos équipes avec celles liées au plateau).

2- Considérations des métiers de la décoration

A. Le travail en bureau et équipe de base :

Conception et direction, réunions.

En début de préparation, le télétravail est en partie envisageable pour le dessin, le graphisme, la préparation bureau déco, (de bons outils à fournir au cas où ils feraient défaut). La décision devra se prendre au cas par cas, selon la configuration du projet. On peut imaginer se limiter à une réunion physique par semaine, cependant, l'organisation en télétravail, avec visio-conférence quotidienne affectera la productivité et ralentira les processus collectifs de création.

Dès lors que les équipes seront réunies au sein d'un même espace il conviendrait de :

- Port d'un masque en continu conseillé et rendu obligatoire lors des situations de contact. Mise à disposition par la production pour ceux qui n'en seraient pas équipés.
- Tenue de travail distincte de celle de transport, rangée dans sac dédié ?
- Lavage des mains régulier facilité par la mise à disposition de sanitaires ou à défaut de gel hydro alcoolique mis à disposition par la production, et port de gants suivant l'activité.
- Mise à distance des différents postes de travail et utilisation d'un matériel de bureau individuel.
- Désinfection, suivant prescription, des outils mutualisés (imprimante, scanner, massicot, etc.)
- Poubelles de tri dont une dédiée aux déchets « jetables », sacs jaunes, avec collecte quotidienne.
- Nettoyage/désinfection quotidienne des bureaux et sanitaires par tiers ou suivant les recommandations et fournitures de la production.
- Aération régulière des locaux (fenêtres ouvrantes)
- Vigilance redoublée pour le meublage et la régie d'extérieur (ensembliers, régisseurs d'extérieur, assistants meublage et rippeurs), les collecteurs au contact de nombreux interlocuteurs seront plus exposés. Le décorateur, les chefs de poste devront privilégier les livraisons, le regroupement des achats et locations, rationaliser les demandes pour limiter les contacts, tenir compte du ralentissement occasionné par les précautions requises.

B. Travail en atelier (et/ou en studio) :

Construction, peinture, staff, sculpture, tapisserie, serrurerie, accessoiristes aux meuble, montage des décors et meublage, etc. :

- Mise en place systématique de vestiaires (ou pièce dédiée au changement de vêtement) avec casiers individuels, ou boxes de rangement (H/F, si possible), pour tenues d'ateliers spécifiques, sanitaires (avec douches). Une tenue de travail, distincte de la tenue de transport.

- Lavage des mains régulier facilité par la mise à disposition de sanitaires ou à défaut de gel hydro-alcoolique mis à disposition par la production.
- Port d'un masque, lunettes et de gants (mis à disposition par la production) conseillé en continu mais rendu possiblement obligatoire selon préconisations.
- Utilisation d'outils personnels, et désinfection obligatoire si échange ou mutualisation inévitable.
- Référent pour l'utilisation des machines d'ateliers (y compris outils d'usage et de portage tels que échelles, échafaudages, chariots, gazelles, etc.) avec marquage à distance si attente et à défaut, désinfection (suivant prescription) préalable avant et après usage des commandes et zones de contact.
- Distributeurs gel hydro-alcoolique, lingettes avec poubelles dédiées au jetable répartis suivant les différentes zones de travail.
- Dans la mesure du possible, distinction des temps de travail des différentes équipes (construction, peinture, accessoiristes, meublage, prélight, etc.). Ces horaires décalés sont à envisager et occasionneront des rallongements de temps d'occupation des décors et des plateaux qui seront à anticiper par les productions.
- Visites déco à minimiser et à planifier.
- La question de la restauration des équipes est à développer mais à priori, pas de déjeuner commun. Prévoir un local réfectoire, avec matérialisation des distances, plats et boissons individuels.
- Idem pour les transports vers les lieux de travail bien qu'à la frontière avec la sphère privée. Incitation au port du masque avec application des gestes barrière en cas de co-voiturage ou utilisation des transports en commun.

C. Travail en mobilité :

Repérages, courses, enlèvements et chargements, transport, montages et démontages (décors naturels), etc. :

- Repérages : idéalement transports respectant les mesures barrières, avec visite des décors par petits groupes, équipés de masque et gel hydro-alcoolique. Temps de visite probablement à rallonger.
- Port du masque obligatoire en véhicule dès lors qu'il est partagé.
- Livraisons à privilégier en pratiquant gestes barrière et port du masque et gants à réception, et au contact des loueurs et fournisseurs.
- Désinfection régulière des véhicules techniques partagés suivant prescription du référent Covid.
- Mise à disposition par la production de matériel de stockage et d'emballage réutilisables pour faciliter la désinfection (caisses plastiques désinfectables et réutilisables, plutôt que le carton à usage unique)
- Désinfection (suivant prescription référent Covid) au chargement et/ou déchargement des matériaux, contenant des meubles et accessoires de jeux.

D. Gestion du plateau :

- Port du masque et observation rigoureuse des gestes barrière en situation de contact entre l'équipe déco et l'équipe plateau.

- Dissociation des plages de finitions de département déco (construction, peinture, accessoirisation, meublage) généralement superposées entre eux puis avec le pré-light, afin de minimiser le croisement des équipes possiblement en contact avec le plateau. Idem pour le démontage.
- Recommandation de désinfection systématique des décors par tiers habilité avant tournage et régulièrement suivant la durée d'occupation avec concertation préalable avec le responsable du décor au sujet des produits utilisés qui pourraient être incompatibles avec les textiles, peintures ou patines, mobilier, etc.
- Désinfection systématique des accessoires de jeu avant remise à l'accessoiriste. Modalités à préciser : par le département meublage sur prescription du référent Covid et après fourniture de la solution ou via un tiers dédié ?
- S'il y a lieu, délégation de la gestion des mobilités de décor à l'équipe de machinerie.

3- Remarques diverses

Au-delà du nécessaire effort de sensibilisation de chacun, la mise en place et le respect des nouvelles normes de sécurités sanitaires marqueront :

- Une acceptation préalable sur la base du volontariat des conditions de travail entre les productions et les techniciens ;
- Une pénibilité accrue ;
- Un allongement des temps de travail et de récupération des matériaux et fournitures ;
- Des surcoûts à anticiper.

4- Questionnements, sujets d'inquiétude

- Difficulté de faire respecter les mesures, à la longue.
- Les prescriptions feront-elles l'objet d'une annexe au contrat ?
- Difficulté de désinfecter certains lieux, meubles ou accessoires.
- Qui forme les référents ?
- Discrimination à la santé ?
- Effets indésirables des produits désinfectants.
- Transports en commun, heures de pointe ?
- Des faiblesses d'équipement des lieux de travail concernent déjà le temps « normal » (vestiaires, réfectoires, sanitaires, ménage, tri, etc.), on se pose des questions sur l'application de certaines nouvelles normes à venir.